



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 7557

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la proposition de plusieurs associations d'anciens combattants d'instaurer une journée du souvenir de l'action de la Résistance. Une date semble pouvoir faire l'unanimité, il s'agit du 27 mai, jour où pour la première fois, en 1943, les divers responsables de toutes obédiences de la Résistance au niveau national se sont rencontrés à Paris, à l'initiative de Jean Moulin, pour créer un front uni crédible et efficace dont la reconnaissance fut évidente de toutes parts et des principaux alliés et conforta l'action du général de Gaulle. Cette journée pédagogique pourrait être complémentaire à la Journée nationale de la déportation du 28 avril et permettrait aux enseignants d'intéresser les élèves à cette période de la résistance à l'occupation nazie.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'État aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la fondation de la résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent aussi être prises. Lors de la dernière réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a souligné l'importance du choix d'une journée pédagogique sur l'esprit de résistance. Le choix de sa date doit être laissé à l'appréciation des organisateurs tant que le monde associatif, actuellement partagé, ne se sera pas prononcé sur une formule qui recueille l'assentiment général. Par ailleurs, les commémorations en 2003 et 2004, des hauts faits de l'épopée de la résistance intervenus soixante ans plus tôt seront l'occasion de s'adresser avec force aux publics les plus larges. Elles permettront de rappeler l'actualité des valeurs qui animèrent celles et ceux qui relevèrent alors l'honneur de la France.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7557

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4535

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 516